

SEANCE DU 18 novembre 2020

Le **dix-huit novembre deux mille vingt**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes- sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Aurélien CHAMPROMIS, Sylvie CHAMPROMIS, Clément LE PAGE, Jean Michel MOULIN, Delphine FARGE, Marie Claire FOUCHERAU, Sandrine VEROT, Dylan JACOPIN, Bernard DESBENOIT, Philippe MONCORGER, Thierry GENOUX, Olivier BOICHON, Stéphanie PAWLOWSKI, Dylan JACOPIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la communauté de commune
- SCOT
- Exonération de charge « Le Bistrot de Papy Jo »
- Personnel :
 - Retraite de Gérard SOLER
- Subvention :
 - Association sportive Boyer Nandax Vougy
- Questions diverses
 - Tarifs salle des fêtes
 - ...

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Clément LE PAGE nous fait un rapport de la réunion du conseil communautaire. Le procès-verbal est envoyé en pièce jointe de ce compte rendu aux conseillers et disponible pour consultation en mairie.

Il précise que la piste cyclable est en cours de réalisation mais ne passe pas par Nandax. La commune va donc se présenter pour être « territoire label vélo » afin de faire partie des circuits de « voix vertes ».

SCOT :

Monsieur le Maire indique qu'il est indispensable de conserver la compétence carte communale au niveau communal afin de gérer les questions d'urbanisme au plus près et pour de multiples raisons. En effet, la carte communale de la Commune de NANDAX permet d'organiser le cadre de vie et l'urbanisation.

Monsieur le Maire rappelle que l'harmonisation des documents d'urbanisation est déjà assurée par le SCOT qui définit les grands enjeux du territoire. Les Communes ont donc déjà dû réviser leur document d'urbanisme pour le mettre en conformité avec le SCOT, ce qui a déjà engagé des deniers communaux importants.

La Communauté de Communes peut actuellement s'exonérer de cette dépense en plus. En effet, un PLUI n'apportera rien de plus si ce n'est de permettre à certaines Communes qui n'ont pas engagé la procédure de révision de faire prendre en charge cette dépense par la Communauté de Communes.

De plus, il est urgent d'attendre de savoir quel sera l'avenir du territoire roannais, si un élargissement des périmètres des SCOT de la Loire aura lieu et si alors nos documents d'urbanisme devront être révisés pour être en conformité avec un nouveau SCOT. Une réflexion devra alors être menée.

Enfin, Monsieur le Maire souligne que la majorité des Communes de Roannais Agglomération, toutes tendances politiques confondues, ont émis un avis défavorable pour un passage en PLUI.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 13 voix pour et 2 abstentions, de :

- **S'OPPOSER** au transfert automatique de la compétence PLU à la communauté.

EXONERATION DE LOYER DU MULTI COMMERCE PAPY JO EN AIDE POUR LA CRISE SAINTAIRE :

La crise sanitaire COVID-19 oblige à nouveau le commerce Papy Jo à fermer. Le commerce connaît donc des difficultés financières au vu de ce 2^e confinement.

Considérant que, vu la conjoncture, le risque de fermeture est réel,

Considérant l'investissement de départ de la commune pour la création de ce commerce,

Le Maire propose d'exonérer de loyer le commerce, soit 169 € hors charges, durant 6 mois à compter du 1^{er} novembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité d'exonérer le bail commercial de 6 mois à compter du 1^{er} novembre 2020.

PERSONNEL :

- **Remplacement de Gérard SOLER :**

Le Maire explique que Mr Corentin ALEX qui avait démarré en doublon avec Mr SOLER, le 19 octobre dernier, a donné sa démission. D'un commun accord, son contrat s'est terminé le 13 novembre 2020, celui-ci ayant trouvé un autre emploi.

Stéphanie PAWLOWSKI, Gérald BUFFARD ET Olivier BOICHON ont donc relancé des démarches d'entretiens et rencontré 2 personnes pouvant remplacer Mr ALEX.

C'est Mr Frédéric PRECLOUX qui a été retenu, sachant qu'il était possible de l'engager par le biais de la Communauté de Communes durant 3 semaines. Par conséquent, c'est Pôle emploi qui le rémunère pendant ce temps.

Son contrat a donc démarré le 16 novembre 2020 en doublon avec Gérard SOLER jusqu'au 1^{er} décembre 2020, date de départ en retraite de celui-ci. Si les 3 semaines sont concluantes, un contrat d'accroissement temporaire sera alors proposé à Mr PRECLOUX jusqu'au 31 décembre 2020, en vue d'une embauche, en remplacement de Mr SOLER au 1^{er} janvier 2021.

- **Prime COVID :**

Monsieur le Maire expose que Mr SOLER a fait la demande par courrier de la prime COVID-19, au vue de l'accroissement d'activité auquel il a été soumis à cause des mesures supplémentaires demandées sur le réseau d'assainissement.

Le Conseil après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 2 abstentions :

- **DECIDE** d'accorder une prime COVID-19 de 750 € à Mr SOLER.
- **AUTORISE** Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

SUBVENTION ASBN :

Pour rappel, Madame VACHERON, Président de l'association sportive BOYER NANDAX VOUGY, a adressé un courrier en date du 16 septembre, par lequel il sollicite l'obtention d'une subvention.

Bernard DESBENOIT nous explique que Coutouvre offre une subvention de 350€ à ses associations sportives et offre la location de la salle.

Gérald BUFFARD précise que la réunion du SIVOM des Varennes, ayant pour sujet les subventions, a été repoussée.

Au vu de cette annonce, le Conseil ne prendra pas de décision lors de cette réunion.

Le sujet est donc reporté à une prochaine réunion de conseil.

TARIFS SALLE DES FETES 2021 :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir le prix de location de la salle polyvalente suite aux travaux effectués et propose les nouveaux tarifs comme suit :

TARIFS SALLE DES FETES				
	Associations	Habitants	Extérieurs	CAUTION
HALL*	70 €	110 €	350 €	100 €
SALLE COMPLETE	120 €	200 €	350 €	450 €
Electricité	0,25 € le KW/H			
Chauffage	0.90 € / litre			
Ménage	Si locaux non propres, jusqu'à 200 € retenus sur la caution			
Forfait ménage	100 € et 30€ pour la location exceptionnelle du hall (1 à 2h)			

*Réunion associative non lucrative en semaine gratuite sauf consommation électrique

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **FIXE** les nouveaux tarifs comme ci-dessus ;

➤ **DIT** que les tarifs sont applicables pour les locations à partir du 1^{er} janvier 2021 ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à facturer la salle aux nouveaux tarifs.

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BGET 2020 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

Section d'Investissement - Dépense :

Chapitre 21 : Immobilisation corporelles	
Article 2111 : Terrains nus	+ 369.18 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	
Article 2111 : Terrains nus	+ 1 499 €
Chapitre 23 : Immobilisation en cours	
Article 2313 : constructions opération n°0025	- 369.18 €

Section d'Investissement - Recette :

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	
Article 1328 : Autre	+ 1 499 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les modifications proposées par Monsieur le Maire.

DEMANDE DE CLOTURE DE LA PARCELLE B638 :

Clément LEPAGE expose que Mr Max BAILLY demandait la fermeture de la parcelle B638 appartenant à la commune par un portail, afin d'éviter le passage sachant qu'il s'inquiète du vol. Le Conseil suggère que chacun des propriétaires envisagent la clôture de sa parcelle. Pas de changement prévu par la commune dans un futur proche.

CHANGEMENT DES BARRIERES DU PONT SITUE VERS LE CENTRE EQUESTRE :

Gérald BUFFARD expose que les barrières du pont situé en face du centre équestre sont à changer de toute urgence. Pour ce faire 2 devis ont été demandés :

- Vervas propose un devis d'un montant de 4 068 € TTC
- SARL AsleR propose un devis d'un montant de 2556 € TTC.

La SARL AsleR est donc retenu pour ce chantier :

- 3 voix pour la galvanisation,
- 12 voix pour la peinture.

La séance est levée à 22h45.

Prochaine réunion le 9 décembre 2020.